

Berne, le 23 février 2018  
**Communiqué de presse**

« Réforme des prestations complémentaires »

**AGILE.CH exige des prestations tenant compte de la réalité des gens**

---

**«Maintenir le niveau des prestations.» Telle était l'intention du Conseil fédéral au moment de présenter la réforme des PC. Mais la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) ne l'entend pas de cette oreille. Comme le Conseil des Etats, sa majorité estime sans doute que les personnes qui dépendent des PC sont suffisamment bien loties, pour proposer un démantèlement aussi important.**

Selon l'état actuel de la situation, la CSSS-N entend couper environ 650 millions de francs dans les prestations complémentaires.

#### **Réduction des montants pour les enfants**

AGILE.CH s'oppose fermement à toute réduction des montants reconnus pour couvrir les besoins vitaux des enfants de moins de 11 ans. De nombreux parents avec une rente AI ont besoin des PC, car aujourd'hui déjà ils parviennent à peine à couvrir leurs besoins essentiels.

#### **Réduction des franchises et introduction d'un seuil de fortune**

En proposant ces deux mesures, la CSSS-N va encore bien plus loin que le Conseil des Etats, puisqu'elles génèrent une coupe globale d'au moins 250 millions de francs. Où est le sens de la mesure pour passer ainsi outre les droits fondamentaux tels que la liberté de propriété et l'autodétermination ? Le carnet d'épargne des personnes percevant des PC est en général plutôt mince. Ces petites économies devraient pouvoir permettre quelques dépenses extraordinaires telles qu'une sortie au restaurant, une coupe de cheveux ou un cadeau aux petits enfants. AGILE.CH pense que les prescriptions actuelles concernant la consommation de la fortune suffisent amplement.

#### **Réduction des montants pour les primes-maladie**

C'est toujours ça ! La CSSS-N va moins loin que le Conseil des Etats dans les coupes sur les montants pour les primes d'assurance-maladie. Les personnes qui perçoivent des PC se verront octroyer un montant correspondant à celui de la prime moyenne cantonale, ou à la prime effective si cette dernière est inférieure. AGILE.CH approuve cette décision, qu'elle juge adéquate et réalisable.

#### **Contrôle du mode de vie : une ingérence humiliante**

La CSSS-N a décidé que dorénavant, les offices AI pourront dicter les « raisons importantes » pour lesquelles les personnes qui vivent avec des PC pourront dépenser leurs économies, pour autant qu'elles en aient. Pour les bénéficiaires de rentes AVS, cette règle ne s'applique pas seulement pour l'avenir, mais aussi à titre rétroactif pour les 10 dernières années. Cette mesure, qui ne fera pas baisser les coûts des PC, s'apparente à un contrôle du mode de vie et constitue une grave atteinte à la liberté individuelle et à l'autodétermination des personnes concernées.

### **Nous voulons que les besoins réels passent avant l'idéologie**

Telles que proposées par la CSSS-N, ces coupes auront un impact sévère sur les PC, justement censées compléter des rentes AVS et AI qui n'ont jamais suffi pour vivre. Quel affront pour les personnes concernées ! Il est temps de prendre en compte les vrais problèmes des gens, pour que cette réforme y apporte de vraies solutions au lieu de faire croire, conformément à l'idéologie dominante, qu'ils sont assez gâtés. La rente AI que perçoivent actuellement quelque 114'000 personnes ne suffit de loin pas à se soigner, se vêtir, manger et participer à la vie sociale, ce qui les expose à l'exclusion. Au lieu d'être culpabilisés, ces rentières et rentiers ont besoin de prestations réellement complémentaires.

### **Enfin une augmentation des montants pour les loyers**

La légère augmentation des montants maximaux pris en compte au titre du loyer, attendue depuis si longtemps, ainsi que le supplément pour appartement adapté au fauteuil roulant, sont un pas dans la bonne direction. AGILE.CH demande qu'à l'avenir, ces suppléments soient régulièrement évalués et adaptés à l'évolution des loyers.

#### **Contact:**

Silvia Raemy, Responsable de la communication  
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap  
Tél. 031 390 39 39, [silvia.raemy@agile.ch](mailto:silvia.raemy@agile.ch) / [www.agile.ch](http://www.agile.ch)

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 39 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.